

COMMUNE AIGUES-VIVES
PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DECEMBRE 2025

PRÉSENTS : OMS Jean-Pierre, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, FABRE Pascale, DA SILVA Antonio, VILLARZEL Pierre-André, BIBET Jérôme, OROSQUETTE Bénédicte, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, FAU Patrick

PROCURATION : Néant

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 26/11/2025

1 – APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 30 septembre 2025. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025.

2 –Travaux restauration caveau communal : choix des entreprises et mission SPS

Les entreprises suivantes ont été retenues pour réaliser les travaux : **35 286€ HT au total.**

Gros œuvre VILLARZEL : 17 160€ HT

Menuiseries SCOP RICHARD : 9 624€ HT

Enduit façade et traitement pierres : RAVALEMENT 2000 : 8 502€ HT

Début des travaux le jeudi 27 novembre 2025.

La mission SPS (sécurité du chantier) proposée par Mr RESCLAUSE s'élève à 792€ HT soit 950, 40€ TTC. Le conseil décide de confier cette mission à Mr RESCLAUSE.

3 – Projet Lotissement communal : réseaux eau, assainissement, pluvial et électricité

Rencontre avec Carcassonne Agglo : présentation du projet de lotissement et réflexion sur les possibilités de raccordement aux réseaux eau, assainissement et pluvial. L'agglo va étudier tout cela plus précisément.

Une demande de raccordement anticipé a été déposée auprès d'Enedis afin de connaître les modalités et le coût de ce raccordement.

4 – Vente maison - Avenue de la pompe

Publicité : Affiches « A VENDRE » sur la maison et annonce sur le Bon Coin.

Une seule visite à ce jour. Catherine GERMAIN propose à la commune de diffuser l'annonce dans son agence immobilière en exclusivité avec mention spéciale (si la commune reçoit une demande par téléphone ou autre, les frais d'Agence seront partagés). Le coût net vendeur sera de 100 000€ au lieu de 120 000€ décidé lors du dernier conseil municipal.

5 – Institution du droit de préemption sur toute la commune

Cédric VANDAELE de l'Agglo a été consulté à ce sujet.

Les communes dotées d'une carte communale peuvent instituer le Droit de Préemption Urbain (Article L211-1 du Code de l'Urbanisme) : « [...] Les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. **La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée.** [...] »

A la lecture du code de l'urbanisme, l'application d'un DPU sur l'ensemble de la carte communale (zones constructibles) paraît difficile à justifier. Il faut en effet argumenter les projets prévus pour chaque zonage DPU retenu avec un plan du ou des périmètre(s) délimité(s) à la parcelle sur le document graphique.

Le conseil décide d'instituer un droit de préemption sur les terrains qui font l'objet du projet pour la réalisation du lotissement communal lieu-dit « Marcouyre » à savoir les parcelles A 553 (partie), A 552 (partie), A 972, A 548 et A 547 Lieu-dit « La Pièce de Gros »

6 – Projet photovoltaïque Rte de St-Frichoux : permis de construire accordé

Le préfet a accordé le permis de construire en date du 26/11/2025 avec de nombreuses prescriptions notamment dans le domaine de la protection de l'environnement. Le permis de construire est consultable en mairie.

7 – Frais engendrés par le fonctionnement de l'aire de lavage et de remplissage

Devis du 20/10/2025 accepté : 2 569, 76€ HT pour le remplacement d'une casquette en inox de protection de l'écran et la modification du bras de la colonne de remplissage. Une partie des travaux a été réalisé.

8 – Virement de crédits pour le règlement des frais d'étude gestion eaux pluviales et amortissements

Frais d'étude pour l'aménagement du réseau des eaux pluviales : 750€ à payer à l'article 2046, faire un virement de crédits du 21.

Modification de la délibération des modalités de gestion des amortissements en M57 : rajouter l'article 2046 – AC Investissement / Etude GEPU / durée 1 an / article 28046 (recette) et 6811 (dépense) pour 750€.

9 – Bilan foire 2025 et encaissements des chèques reçus des partenaires

Le budget de la foire 2025 s'élève à 14 133€ avec un financement communal d'un montant de 6 413€. Les partenaires suivants ont financé : PCEB 200€, AZALBERT 300€, CREDIT AGRICOLE 500€, plus Région 1000€ et Département 500€.

10 – Recensement de la population 2026

Il aura lieu sur la commune du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Désignation d'un coordonnateur communal: Klara BARCZA, Titulaire et Françoise RODRIGUEZ, suppléante. Le coordonnateur sera rémunéré 500€ (à verser par l'intermédiaire du régime indemnitaire).

Désignation d'un agent recenseur sous CDD pour accroissement temporaire d'activité et choix de la rémunération. Sandra VERDAIME est d'accord pour effectuer cette mission pour la somme brute totale de 2 000€.

L'Etat versera en compensation à la commune la somme de 1 048€.

11 – Participation employeur à la complémentaire santé des agents à compter du 1/01/26

A compter du 1/01/2026, les collectivités seront dans l'obligation de participer au frais de la complémentaire santé des agents à raison de 15€ (minimum) à 30€ (maximum) par mois. Cette participation sera possible si la mutuelle de l'agent est labellisée.

La commune décide de verser la somme de 15€ par mois à chaque agent dont la mutuelle complémentaire santé est labellisée. Cette proposition sera soumise pour avis au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Aude.

12 – Modification règlement cimetière : surface des concessions

Pas de limite de surface maximum pour l'achat d'une concession au cimetière communal.
Par contre, minimum de surface d'achat de 3m² à 10€ le m². Modifier le règlement intérieur du cimetière avec ces nouvelles conditions.

13 – PREDICT : réunion mensuelle en ligne avec exercices de mise en situation

Predict Services a mis en place un service de préparation de gestion de crise qui consiste à faire des exercices d'entraînement régulier afin d'être opérationnel en cas de déclenchement du PCS.

Ces exercices ont lieu tous les premiers mercredis de chaque mois à 10h en se connectant directement sur l'espace PREDICT SERVICES.

14 – PCS Multirisques

La Préfecture de l'Aude, service mission résilience, nous informe que la commune doit élaborer avant le 16 février 2026, un plan communal de sauvegarde multirisques avec en intégrant dans notre PCS actuel, les risques feux de forêts, rupture de barrage et transport de matières dangereuses. En ce qui concerne les risques tempête, canicule, grand froid, séisme ... pas d'obligation de les intégrer mais si le risque est présent sur la commune, il faut les mentionner.

Cette révision peut se faire en régie, avec l'aide du SMMAR ou avec notre assurance si prévu dans le contrat. Solliciter le SMMAR pour une aide.

Prévoir un exercice pour le montage des batardeaux avec la municipalité et les employés communaux.

15 – Demande reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse 2024

La commune a sollicité le 23/06/2025, la reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2024. La commune n'a pas été reconnue au titre de 2024.

Les années 2021-2022 et 2023 avaient été retenues.

QUESTIONS DIVERSES

- **Téléphonie mairie / écoles / foyer / local refuge / bibliothèque** : La Ste ATARAXIE a fait une proposition pour le remplacement du matériel et l'abonnement téléphone et fibre. Les tarifs ont été comparés avec les prestataires actuels. Tarifs plus élevés mais la proposition comprend des prestations supplémentaires : secours 4 G en cas de coupure d'électricité à la mairie et au local refuge et rajout d'un téléphone à l'APC. Le conseil est d'accord de renouveler le matériel. Certains conseillers souhaitent avoir des renseignements complémentaires sur cette proposition. La Ste ATARAXIE se propose de revenir en mairie pour donner les explications.
- **Spectacle Noël des écoles** : le vendredi 12 décembre 2025 au Foyer d'Aigues-Vives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

